## **CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JUILLET 2017**

Le Conseil municipal s'est réuni le mercredi 12 juillet à 20 h 15 sous la présidence de Monsieur Daniel FRARD, Maire.

\*

Monsieur le Maire ouvre la séance en proposant d'ajouter un point à l'ordre du jour concernant le retrait d'une commune de l'Agglomération du Pays de Dreux.

Le Conseil municipal accepte, à l'unanimité, l'ajout de ce point à l'ordre du jour.

\*

Monsieur le Maire poursuit avec l'adoption du compte rendu de la séance du 21 juin 2017.

Le conseil municipal adopte le compte-rendu dans la forme, à l'unanimité, sans observations ni remarques.

<u>Au titre des finances, du contrôle de gestion et de la prospective,</u> Monsieur le Maire aborde ensuite le renouvellement de la garantie communale pour deux emprunts contractés par la SA HLM LA ROSERAIE pour financer la construction de logements sur la commune.

Avant d'exposer la délibération, Monsieur le Maire fait part au Conseil municipal du décès le mardi 11 juillet de Monsieur Michel DEY, président de la SA HLM LA ROSERAIE.

Monsieur le Maire poursuit en proposant au Conseil municipal d'apporter la garantie de la Ville sur deux emprunts contractés par la SA HLM LA ROSERAIE suite à de nouvelles renégociations pour les deux opérations suivantes :

- 17 logements rue Pierre Corneille
- 20 logements sur la ZAC Bois du Chapitre

Ce deux contrats d'un montant total de 2 513 481.63 € comportent une garantie à hauteur de 100 % pour l'opération des 17 logements soit un montant de 940 531.18 € et à hauteur de 50 % pour l'opération des 20 logements soit un montant de 786 475.23 €.

Le Conseil municipal est invité à débattre sur le renouvellement de la garantie communale.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, sans question ni remarques, se prononce favorablement sur le renouvellement des garanties ci-dessus exposées.



Monsieur le Maire poursuit en abordant la modification du tableau des subventions aux associations. Il précise qu'il s'agit essentiellement d'associations oeuvrant dans le domaine social.

Les demandes ont été enrichies d'informations complémentaires apportées par les associations et ont été étudiées en commission d'action sociale le 3 juillet dernier.

Il est donc proposé au Conseil municipal la modification du tableau de subventions suivante :

• La Croix Rouge Française pour venir en soutien de leurs actions quotidiennes 300 €

• La Ligue contre le Cancer

300 €

• Le Relais Logement

14 000 €

Il sera réservé la somme de  $14\,600 \in \text{sur l'enveloppe globale des subventions et il restera donc la somme de <math>10\,279 \in \grave{\text{a}}$  répartir.

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, la modification du tableau des subventions aux associations.

\$ \$ \$ \$ \$ \$

<u>Au titre de la Direction de l'Urbanisme</u>, Monsieur le Maire aborde ensuite le point relatif à la demande de subvention auprès de la Région Centre Val de Loire.

Monsieur le Maire précise que les travaux de réhabilitation et d'extension du Gymnase Marcel Pagnol sont en cours depuis le mois de février.

Il indique que cet établissement datant des années 80 connait des désordres importants au niveau étanchéité, isolation et chauffage.

Les subventions obtenues de l'Etat via la Dotation de Développement Urbain et la Dotation Politique de la Ville, le Fonds de soutien à l'investissement public local, le fonds de financement croissance verte et le CNDS s'élèvent à 1 431 941.80 €.

Il reste à appeler le financement de la Région par le biais du Contrat Régional d'Agglomération au titre duquel une enveloppe est réservée pour le projet du gymnase.

Afin de pouvoir bénéficier du plan isolation et du taux de subvention de 50%, un audit énergétique a été réalisé afin de flécher les dépenses et permettre d'atteindre l'objectif du classement énergétique C.

Le coût de l'opération s'élèverait à 2 448 473.62 € suivant le plan de financement présenté.

Monsieur le Maire indique que ce plan comprend les aléas et imprévus à hauteur de 6.5 % du coût des travaux.

Le Conseil municipal étant invité à débattre, approuve, à l'unanimité, le plan de financement présenté et autorise Monsieur le Maire à solliciter la Région pour l'attribution d'une subvention au titre du Contrat Régional d'Agglomération.

ବ୍ୟ ବ୍ୟ ବ୍ୟ ବ୍ୟ

<u>Au titre de la Direction des Ressources Humaines</u>, Monsieur Lesage poursuit avec le point relatif à la création d'un poste d'attaché territorial au titre de la promotion interne 2017. La commission administrative paritaire réunie le 18 mai a émis un avis favorable à la promotion interne de l'agent.

Le Conseil municipal se prononce favorablement, à l'unanimité, sur la création du poste d'attaché territorial à temps complet, au tableau des effectifs, à compter du 1<sup>er</sup> août 2017.

Au titre de la Direction générale des Services, Monsieur le Maire aborde le point complémentaire à l'ordre du jour relatif au retrait de la Commune de Mouettes de l'Agglomération du Pays de Dreux.

Il indique que cette commune souhaite rejoindre la Communauté d'Agglomération d'Evreux Portes de Normandie.

Le Conseil communautaire de l'Agglomération du Pays de Dreux du 26 juin a émis un avis favorable à ce retrait.

Ce retrait entraine une modification statutaire notamment sur l'article 1<sup>er</sup> « composition » listant les communes adhérentes.

Le Conseil municipal est invité à débattre et donne un avis favorable, à l'unanimité, au retrait de la Commune de Mouettes de l'Agglomération du Pays de Dreux au 1<sup>er</sup> janvier 2018, et donc de la modification des statuts qui en découlent.



Enfin, Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil les arrêtés qu'il a pris dans le cadre de sa délégation :

- ✓ Contrat passé avec la BNP PARIBAS LEASE GROUP de NANTERRE (92) concernant la location de trois postes Imac et un MacBook pour une durée de 48 mois,
- ✓ Contrat passé avec la CROIX ROUGE FRANCAISE de DREUX (28) pour l'installation d'un poste de secours durant la nuit du 13 juillet 2017, au stade des Grands Prés,
- ✓ A l'occasion de Vernouillet Plage 2017, quatre contrats sont passés avec les prestataires suivants :
  - DREAMS EVENEMENTS EIRL de DROISY (27) concernant une prestation avec fourniture de structures gonflables, jeux mécaniques et attractions diverses du 21 juillet au 7 août 2017.
  - La SASU QUALITALENTS de GUYANCOURT (78) pour une prestation « biokinésie » le 21 juillet et le 4 août 2017,
  - La Société NEROLIA de PARIS (15<sup>ème</sup>) concernant des ateliers « création de parfum et fabrication d'encens » les 24, 25, 31 juillet et 1<sup>er</sup> août 2017,
  - L'Atelier d'Effée de NONANCOURT (27) concernant un atelier « origami » le 26 juillet et le 2 août 2017,
- ✓ Contrat passé avec Lenn Production de QUIMPER (29) pour un spectacle de musique traditionnelle irlandaise avec Manran, dans le cadre de la saison culturelle, le 17 mars 2018.

La séance est close à 21h15.